

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 2610

présenté par  
M. Perrut

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 62 SEXIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.